

————— Rapport de recherche —————

**Programme de lutte contre la violence
familiale : Résultats du traitement des
délinquants canadiens purgeant une
peine fédérale**

This report is also available in English. Ce rapport est également disponible en anglais. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2008 N° R-174

**Programme de la lutte contre la violence familiale:
Résultats du traitement des délinquants canadiens purgeant une peine fédérale**

Lynn Stewart¹, Natalie Gabora¹, Randy Kropp²

et

Zina Lee²

Opérations et programmes correctionnels, Division des programmes de réinsertion sociale
Service correctionnel du Canada

B.C. Institute Against Family Violence

Octobre 2005

REMERCIEMENTS

La partie sur l'étude des résultats de cette évaluation du programme a été rédigée par Dr. Randy Kropp et M^{me} Zina Lee du *B.C. Institute Against Family Violence* dans le cadre d'un contrat. Nous tenons à remercier les adjointes de recherche suivantes du rôle qu'elles ont joué dans la préparation de l'ensemble de données: Dayna Medveduke, Kate Rossiter, Corrine MacPherson et Neala Kelly. De plus, nous voulons rendre hommage aux intervenants responsables de la prestation des programmes qui travaillent auprès des délinquants en vue de l'atteinte de leur objectif d'établir des relations saines et non axées sur la violence.

L'étude a été financée en partie par le ministère de la Santé et le ministère de la Justice ainsi que par le Service correctionnel du Canada.

SOMMAIRE

Depuis 2001, le SCC a mis en œuvre des programmes à l'intention des délinquants qui ont des antécédents en matière de violence conjugale. Ces programmes ont été conçus pour être conformes aux pratiques exemplaires relevées dans les ouvrages sur l'approche correctionnelle judiciaire. Cette famille de programmes comprend un programme d'intensité modérée à l'intention des délinquants qui ont commis des actes de violence moins graves envers leur conjointe, un programme d'intensité élevée pour les délinquants à risque plus élevé, un programme de suivi pour les participants qui ont terminé les programmes et un programme préparatoire conçu pour inciter davantage les délinquants éventuels à participer au programme. Ces programmes ont été accrédités par un groupe international en 2001. Ce document décrit les programmes et les résultats d'une évaluation préliminaire sur leur efficacité.

L'évaluation confirme que la participation au programme modifie considérablement les attitudes propices à la violence envers les femmes et permet d'acquérir des compétences prosociales menant à des relations non violentes. Les effets du traitement mesurés par les scores du changement avant et après le traitement sur les mesures évaluant les cibles importantes du programme variaient d'élevés à modérés. Selon la rétroaction des agents de libération conditionnelle qui supervisent les finissants, les changements de comportement et d'attitude résultant du traitement sont généralement positifs. La plupart des participants ont eux-mêmes indiqué qu'ils trouvaient le programme utile et ils ont dit qu'ils pourraient utiliser les compétences acquises pour réduire le risque de violence envers leur partenaire.

D'après le suivi dans les six mois postérieurs à la mise en liberté, le fait d'avoir terminé les programmes de prévention de la violence familiale d'intensité élevée et moyenne a réduit la violence conjugale de 69 % par rapport au groupe de référence non traité. Il y a eu une baisse de 47 % des crimes de violence. Les programmes n'ont pas eu d'incidence importante sur les crimes non violents.

Ce document présente un profil des délinquants qui ont cessé le traitement ainsi que de ceux qui ont été évalués après le programme comme ayant obtenu un résultat général positif. Il convient de noter que l'appartenance à un groupe ethnique, le niveau de risque et le trouble de la personnalité limitrophe n'étaient pas liés au résultat général du programme. Il n'y avait un faible lien avec la récidive en matière de violence conjugale que pour deux facteurs (trouble de la personnalité antisociale et attitude violente des délinquants envers les femmes), mais cet effet peut être atténué par le petit nombre de finissants du programme qui pourraient être suivis et le faible taux de base de récidive. Dans l'ensemble, plusieurs indicateurs différents indiquent que ces programmes constituent des interventions prometteuses permettant de réduire les attitudes violentes et la violence conjugale chez la population carcérale de sexe masculin.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
SOMMAIRE.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
INTRODUCTION.....	1
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE.....	3
Programmes de lutte contre la violence familiale au sein du Service correctionnel du Canada.....	3
ÉTUDE ACTUELLE.....	6
MÉTHODOLOGIE.....	7
Participants.....	7
Mesures.....	9
Suivi après la libération.....	14
RÉSULTATS.....	16
Mesures.....	16
Tests.....	19
Rétroaction des agents de libération conditionnelle.....	20
Rétroaction des participants.....	22
Récidive.....	22
Facteurs liés à la réussite du traitement.....	25
ANALYSE.....	30
BIBLIOGRAPHIE.....	34

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Ampleur des effets des programmes d'intensité modérée et d'intensité élevée	17
Tableau 2. Jugements des agents de libération conditionnelle sur les éléments de l'Échelle de réalisation des objectifs – après le traitement	21
Tableau 3. Taux de récidive pour le groupe traité comparativement au groupe non traité	23
Tableau 4. Rapports de cotes de la récidive pour le groupe traité comparativement au groupe non traité	24
Tableau 5. Effet général (χ^2) et effets relatifs (OR) de la fin du traitement et de l'intensité sur la récidive.....	25

INTRODUCTION¹

Les études visant à évaluer les effets des programmes de traitement chez les hommes agresseurs ont produit des résultats ambigus. Selon les conclusions tirées des rapports de synthèse (Bennet et Williams, 2004), les programmes semblent moins efficaces lorsqu'on applique des concepts expérimentaux plus rigoureux (c.-à-d., Dunford, 2000; Feder et Forde, 2000; Taylor, Davis et Maxwell, 2001), bien que les protocoles expérimentaux aient aussi leurs détracteurs (voir Gondolf, 2001a; Dobash et Dobash, 2000). Les protocoles quasi expérimentaux, où le groupe de traitement est comparé à un groupe de référence non équivalent, ont généralement donné de légers effets de traitement positifs (Babcock, Green et Robie, 2004). Les études qui évaluent les répercussions d'un programme en fonction du niveau de violence des participants avant et après le traitement ont également conclu dans une grande proportion que les niveaux de violence diminuent après le traitement, mais l'effet du traitement est difficile à établir par rapport à l'effet de l'arrestation et de la surveillance. Une récente étude méta-analytique qui résume les effets de plusieurs évaluations satisfaisant à une norme de conception de recherche, a conclu que la participation à un traitement produit, au mieux, un faible effet (de l'ordre de 0,10, ce qui signifie une diminution de la récidive de 5 %) (Babcock *et al.*, 2004).

Gondolf, cependant, a indiqué que les conclusions tirées d'évaluations de programmes de lutte contre la violence familiale sont peut-être inutilement pessimistes, parce qu'elles ne tiennent pas compte de tous les effets éventuels de la participation aux programmes. Son équipe et lui ont examiné un certain nombre de facteurs convergents, en plus de la récidive, qui révèlent l'effet du traitement. Par exemple, dans leur évaluation de trois programmes de traitement offerts à différents endroits, ils ont signalé que près de 67 % des partenaires d'hommes traités avaient indiqué aux suivis après 15 mois, après 30 mois et après 48 mois qu'elles « se trouvaient mieux ». Aux suivis après 30 mois et après 48 mois, près de 85 % des femmes ont dit avoir l'impression d'être « très en sécurité » et « peu à risque d'être frappées de nouveau ». Les femmes ont aussi fait état d'un changement de comportement et d'attitude des hommes, qu'elles ont attribué aux programmes. Les participants eux-mêmes ont dit que les méthodes qu'ils utilisaient pour éviter d'être violents étaient essentiellement des techniques apprises au cours des programmes (Gondolf, 2001).

¹ Les résultats de ce rapport ont été présentés à la Conférence internationale de lutte contre la violence familiale à Banff (Alberta) en octobre 2005.

On a cerné plusieurs lacunes dans la conception des programmes de lutte contre la violence familiale et dans leur évaluation. Des taux d'abandon élevés, le fait de ne pas déterminer ou mesurer l'effet du traitement sur les objectifs intermédiaires de traitement, le fait de ne pas identifier un groupe de référence viable et le défaut de garantir l'intégrité du programme sont quelques-uns des problèmes liés à l'exécution et à l'évaluation des programmes.

Les taux élevés d'abandon, allant jusqu'à 80 % des participants inscrits au départ, rendent l'évaluation du programme difficile, parce que les caractéristiques des participants qui décrochent sont souvent liées aux caractéristiques qui ont une incidence sur les résultats du programme. De façon habituelle, les décrocheurs des programmes correctionnels ont des résultats beaucoup moins bons que ceux qui terminent les programmes (Dowden et Serin, 2001). La plupart des travaux publiés n'indiquent pas le progrès des participants quant aux cibles du programme. Il est donc impossible de savoir si les délinquants ont fait du progrès concernant les objectifs théoriquement liés à la violence familiale, et si les degrés d'amélioration des compétences ou des habiletés des participants sont suffisants pour contribuer au résultat final. Les protocoles d'évaluations entachés d'erreurs ont souvent rendu difficile la tâche de tirer des conclusions; rares sont les études qui font appel à un concept de sélection aléatoire; la plupart n'ont pas de groupe de référence, ou n'établissent pas adéquatement l'équivalence du groupe de référence. Enfin, bon nombre des organismes de service qui offrent les programmes n'ont pas de systèmes en place pour assurer le niveau voulu de formation du personnel et l'intégrité continue de la réalisation du programme.

Ce document présente les résultats d'évaluation préliminaires de deux programmes contre la violence familiale offerts à l'échelle nationale à des délinquants sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada. La série de programmes, les procédures d'évaluation et la stratégie de mise en oeuvre des programmes ont été conçues de façon à satisfaire aux normes internationales reconnues dans les études sur l'« approche correctionnelle judiciaire » (voir Andrews et Bonta, 1998; Gendreau, 1996; Gendreau et Andrews, 1996).

PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE

Programmes de lutte contre la violence familiale au sein du Service correctionnel du Canada

Les facteurs de risque liés à la violence conjugale sont semblables à ceux liés au comportement criminel général (Hanson et Wallace-Capretta, 2000; Hart *et al.*, 1994). Il n'est donc pas surprenant qu'environ 40 % des délinquants sous responsabilité fédérale aient des antécédents de violence contre leurs conjointes.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a ordonné le traitement de tous les délinquants masculins considérés comme présentant un risque de poursuivre la violence dans leurs relations intimes. L'évaluation initiale dans les centres de réception permet de déterminer le risque de violence conjugale futur de tous les délinquants. Selon leur niveau de risque et leur degré de violence dans les relations intimes, ils sont aiguillés vers un programme de prévention de la violence familiale d'intensité modérée ou élevée².

Le SCC a approuvé un processus d'accréditation des programmes qui établit les critères que la conception et la mise en œuvre des programmes correctionnels doivent respecter. Ces critères ont été définis dans le cadre d'un examen de la littérature sur l'approche correctionnelle judiciaire et ont été approuvés officiellement par le Commissaire du SCC. Les huit critères à respecter sont les suivants : le programme doit être fondé sur un modèle de changement explicite et empirique, il doit répondre aux besoins résultant des facteurs criminogènes (c.-à-d. les besoins liés empiriquement au comportement criminel), utiliser des méthodes efficaces, faire appel à une approche axée sur l'acquisition de compétences, tenir compte de la réceptivité, offrir un service d'une intensité suffisante, offrir une continuité de soins et assurer une surveillance et une évaluation permanentes. Le processus d'accréditation est surveillé par un groupe d'experts international dans le domaine des services correctionnels qui formule ses recommandations en matière d'accréditation au Commissaire. En 2001, le groupe international a accrédité les programmes de prévention de la violence familiale d'intensité modérée et élevée. Depuis lors, ceux-ci ont été mis en œuvre dans tout le pays.

² Les délinquants évalués comme présentant un risque moyen en fonction de l'Évaluation du risque de violence conjugale (ERVC), avec un incident de violence, ont été aiguillés vers le programme d'intensité moyenne; ceux présentant un risque élevé, à l'ERVC, avec plus d'un incident violent, ont été orientés vers le programme d'intensité élevée.

Le programme d'intensité modérée est un programme de 25 séances à l'intention des délinquants à risque moyen, donné à la fois dans la collectivité et dans les établissements. Les délinquants à risque élevé participent à un programme d'intensité élevée de 78 séances, donné dans les prisons uniquement.

Les deux programmes adoptent le modèle écologique emboîté (Dutton, 1995) qui explique la violence contre les partenaires intimes comme un comportement multidéterminé. Le modèle emboîté, qui résulte des travaux de psychologues du développement et d'éthologues, considère les interactions entre quatre niveaux d'influence sur le comportement visé; dans ce cas, il s'agit de la violence à l'endroit des femmes. Au niveau le plus général, les éléments du contexte social général (macrosystème) sanctionnent de manière tacite ou explicite la violence des hommes en général et la violence à l'égard des femmes en particulier; au niveau suivant (exosystème), le comportement est également influencé par la présence ou l'absence de structures sociales telles que des pairs et des membres de la famille favorables au comportement prosocial ou antisocial. Au niveau du microsystème, des caractéristiques du contexte immédiat de la violence, comme le niveau de conflit dans le couple, les habitudes de communication du couple et la méthode adoptée par chaque conjoint pour faire face au conflit, interagissent aussi avec les deux niveaux précédents. Finalement, au niveau ontogénique, le modèle examine l'incidence des caractéristiques intrapsychiques de l'agresseur, telles que ses antécédents comme victime ou comme témoin de la violence, le type d'attachement aux premiers pourvoyeurs de soins, les différences individuelles liées aux problèmes de maîtrise de soi ou, dans certains cas, une atteinte d'ordre neurologique.

Les programmes du SCC tentent de tenir compte des facteurs à tous les niveaux du modèle. Les premiers modules des programmes déterminent la motivation des délinquants à changer et sensibilisent ceux-ci à la gamme de comportements violents et aux facteurs qui contribuent à leurs habitudes violentes à l'égard des femmes. D'autres modules visent la restructuration cognitive des attitudes et des croyances, qui tolèrent les mauvais traitements à l'endroit des femmes, et l'acquisition de compétences permettant de maîtriser les émotions de jalousie, de colère et de crainte de perdre la relation qui sont liées à la violence. Les participants apprennent les principales compétences sociales et de communication qui sous-tendent les relations saines, telles que la négociation et la réaction appropriée aux critiques. Les derniers modules amènent les délinquants à élaborer des plans de prévention de la rechute qui prévoient des stratégies

d'adaptation pour éviter ou pour gérer les situations à risque élevé, l'identification des personnes qu'il faut éviter de fréquenter parce qu'elles contribuent à un risque de violence et, dans un même ordre d'idées, l'identification d'un réseau de soutien qui favorisera le maintien de relations saines. Le programme d'intensité élevée inclut un examen plus détaillé des influences sur le développement d'habitudes de violence, grâce à l'examen autobiographique et à un module plus long sur l'art d'être parent.

Les deux programmes adoptent une approche axée sur les étapes du changement qui tient compte du fait que tous les délinquants ne seront pas prêts à faire face à leurs antécédents de violence envers leurs partenaires. Un guide d'introduction sur le traitement approprié est offert aux délinquants qui remplissent les critères de renvoi, mais qui ne sont pas prêts à suivre le programme. La section d'introduction de ce programme donne aux délinquants le temps d'évaluer leurs objectifs de changement et la façon dont ils veulent changer.

Le programme est donné par des intervenants formés qui utilisent le manuel et respectent les principes d'un programme correctionnel efficace; ils sont suivis grâce au visionnement des bandes vidéo enregistrées lors des principales séances. Des rapports détaillés d'examen de la qualité de leur travail sont préparés par des formateurs régionaux. Les formateurs donnent de la rétroaction aux intervenants pour les aider à améliorer leurs compétences à offrir le programme et s'assurent que les intervenants satisfont à une norme précise dans leurs évaluations et dans leurs rapports finals de programme. Les programmes sont exécutés par des équipes de co-intervenants masculins et féminins à des groupes de 12 délinquants au plus. Les séances durent de deux à trois heures chacune et sont offertes de trois à cinq fois par semaine. Au moins de trois (programme d'intensité modérée) à dix (programme d'intensité élevée) séances individuelles sont données par l'un des intervenants, qui est désigné comme le conseiller principal. Les délinquants participent à l'évaluation détaillée de leurs attitudes et de leur niveau de compétence avant le programme et ils sont évalués de nouveau à la fin du programme.

ÉTUDE ACTUELLE

Ce qui suit porte sur l'évaluation des effets du programme d'intensité élevée et du programme d'intensité modérée. Il inclut une évaluation du changement après le programme en ce qui a trait à l'attitude et au niveau de compétence, et le résultat d'un suivi limité des participants au programme qui ont été mis en liberté. L'étude fait également ressortir les facteurs qui se rapportent le plus aux indicateurs des résultats de programme : l'achèvement du programme, le perfectionnement général des compétences et des attitudes prosociales, et l'évitement de la violence conjugale après la mise en liberté.

MÉTHODOLOGIE

Participants

Les participants comprenaient 572 délinquants masculins incarcérés dans divers établissements fédéraux partout au Canada et ayant participé à des programmes de prévention de la violence familiale, d'intensité élevée ou d'intensité modérée, entre 1999 et 2003. Environ 41 % ($n = 237$) des délinquants avaient participé à un programme d'intensité élevée et 59 % ($n = 335$) à un programme d'intensité modérée. La durée moyenne de la peine pour l'ensemble du groupe soumis au traitement était de 4,24 années (écart-type = 2,99) et allait de 2 à 22 ans. Ces peines n'étaient pas nécessairement liées à des voies de fait contre la conjointe; cependant, pour répondre aux critères d'aiguillage, les participants devaient avoir été impliqués dans au moins un incident de voies de fait sur un partenaire intime. Ce comportement violent ne devait pas nécessairement s'être traduit par une condamnation. Il n'y avait pas de différence significative entre les participants au programme d'intensité élevée et les participants au programme d'intensité modérée pour ce qui est de la durée de la peine et des variables démographiques. Dans l'ensemble, l'âge des hommes allait de 20 à 69 ans, avec une moyenne de 37 ans (écart-type = 9,50). La plupart des délinquants étaient de race blanche (62 %), le reste étant composé d'Autochtones (25 %) et de diverses autres ethnies (13 %). Seuls 25 % des délinquants avaient fait des études de niveau secondaire. Selon le *Shipley Institute of Living Scale* (Zachary, 1991), le QI estimatif moyen de l'échantillon était de 96,91 (écart-type = 20,59). Quarante-sept pour cent des participants avaient des problèmes importants de consommation d'alcool comme le montrait le Questionnaire informatisé sur le mode de vie (QIMV). Il convient de noter que 79 % des participants au programme d'intensité élevée et 60 % des participants au programme d'intensité modérée ont dit avoir été sous l'effet de drogues ou d'alcool quand ils ont commis des voies de fait contre leurs partenaires.

Les participants au programme d'intensité élevée ont été évalués du point de vue des troubles de personnalité pour déterminer si les délinquants ayant des troubles de personnalité limitrophe ou de personnalité antisociale répondent différemment au traitement. Cette évaluation n'a pas été effectuée pour les participants au programme d'intensité modérée. Le score moyen de la mesure du trouble de la personnalité limitrophe (TPL) était de 62,04 (écart-type = 18,36). En comparaison, le score moyen pour le TPL d'un échantillon d'agresseurs de femmes de l'étude de Dutton et Haring

(1995) était de 71,3 (*écart-type* = 17,1). Le score moyen d'Oldham *et al.* pour les cas de trouble de la personnalité limitrophe diagnostiqués était de 74,8 (Dutton et Haring, 1995). En fait, les scores du SCC étaient plus proches des scores moyens d'Oldham *et al.* de 61,3 pour les échantillons autres que les troubles de personnalité limitrophe et le groupe témoin de Dutton, qui a obtenu 60. En appliquant les scores moyens dont faisait état Oldham *et al.* (1985), nous estimons que le quart (26 %) de l'échantillon du SCC répondait au diagnostic de TPL.

L'absence de données relativement à certains éléments servant de critères a rendu difficile la possibilité de déterminer le pourcentage des délinquants qui répondaient aux critères du trouble de la personnalité antisociale (TPA). Cependant, compte tenu des données dont nous disposons, nous pouvons estimer qu'environ 75 % de la population seraient diagnostiquée avec le TPA.

Comme on pouvait s'y attendre, étant donné que les détenus étaient sous responsabilité fédérale, ils avaient déjà de lourds antécédents en matière de voies de fait à l'égard de leurs partenaires et d'autres personnes. La plupart d'entre eux (57 %) avaient déclaré avoir pris part à 10 batailles ou plus, la plupart d'entre elles impliquait des hommes (73 %). Environ 14 % avait participé à plus de 50 batailles.

Bien que les participants aux deux programmes ont admis avoir considérablement violenté physiquement et psychologiquement leurs partenaires, les participants au programme d'intensité élevée ont reconnu plus d'actes de violence, et plus graves, que les participants au programme d'intensité modérée, ce qui confirme que les délinquants ont été affectés au programme de traitement qui leur convenait. Par exemple, les participants au programme d'intensité élevée étaient plus susceptibles que les participants au programme d'intensité modérée d'admettre qu'ils les avaient frappées (72 % contre 53 %), leur avaient serré la gorge (31 % contre 19 %) ou avaient utilisé une arme (40 % contre 19 %). Trente pour cent des participants au programme d'intensité élevée et 17 % des participants au programme d'intensité modérée ont admis avoir agressé leurs partenaires plus de cinq fois. Les participants aux deux groupes de traitement ont également admis des niveaux égaux de violence psychologique; ils ont notamment crié (89-90 %), juré (86-88 %), proféré des menaces (58-59 %), isolé leur partenaire (17-25 %) ou s'en sont pris à ses biens (47-49 %). Les participants des deux programmes étaient moins disposés à admettre les abus sexuels, 16 % des participants aux programmes d'intensité élevée et modérée ayant admis avoir exercé des pressions envers leur partenaire pour obtenir des faveurs sexuelles

ou ayant admis avoir imposé l'acte sexuel. Leurs partenaires avaient appelé la police à cause de violence dans les deux tiers (67 %) des cas des participants au programme d'intensité élevée et dans 61 % des cas des participants au programme d'intensité modérée. Dans 22 % des cas des participants au programme d'intensité élevée et 10 % des cas des participants au programme d'intensité modérée, la police avait été appelée 4 fois ou plus. La majorité des hommes participant au programme d'intensité élevée (58 %) et 41 % des participants au programme d'intensité modérée avaient agressé plus d'une partenaire. Comme on pouvait s'y attendre, les antécédents sociaux des délinquants incluaient l'expérience d'une victimisation personnelle et d'un démembrement de la famille : la plupart des participants au programme d'intensité élevée (61 %) et la moitié des participants au programme d'intensité modérée avaient été témoins de la violence faite à leur mère et les deux tiers des participants aux deux programmes avaient eux-mêmes été victimes de violence durant leur enfance. Plus de la moitié des participants aux deux programmes ont déclaré que des membres de leur famille avaient un casier judiciaire.

D'un point de vue plus positif, presque tous les participants au programme d'intensité modérée et au programme d'intensité élevée (96-99 %) ont dit croire à l'entrevue préalable que le programme pouvait leur être « un peu » ou « très » utile. Cela se traduit dans les taux d'achèvement du programme. Comparativement à d'autres programmes d'intervention auprès d'agresseurs dont traitent divers travaux (Daly *et al.*, 2001), les taux d'abandon de ce programme étaient respectables : seuls 18 % des délinquants ont abandonné le programme d'intensité élevée et 14 %, le programme d'intensité modérée.

Mesures

En plus d'un certain nombre de mesures de profils qui évaluaient le niveau de psychopathologie du délinquant, tous les délinquants se sont soumis à une batterie de tests destinée à évaluer les effets du programme sur les objectifs préétablis : les attitudes face aux mauvais traitements des femmes, le manque d'habiletés pour gérer les émotions et les situations sociales et pour affronter des situations à risque élevé. Pour offrir différentes sources d'évaluation, nous avons choisi toute une gamme de mesures incluant l'auto-évaluation, l'évaluation d'habiletés sur la base de scénarios (mises en situation) et les évaluations des intervenants. Des analyses de corrélation ont confirmé qu'un des points forts de l'inclusion de l'évaluation d'habiletés sur la base de scénarios et d'échelles de cotation dans la batterie était que, contrairement aux mesures d'auto-évaluation, il n'y avait pas de rapport

entre les scores et les tentatives délibérées des délinquants de simuler « le bien » mesurées par l'Échelle de Paulhus.

Les mesures pré et post-test du programme sont décrites brièvement ci-dessous. On peut obtenir les normes en ce qui a trait aux diverses mesures en écrivant au premier auteur de ce rapport.

Échelle de relations interpersonnelles. L'Échelle de relations interpersonnelles (Hupka et Rusch, 2001) est une auto-évaluation en 27 éléments qui porte sur 6 aspects du sentiment de jalousie : menaces au partenariat exclusif, auto-dévalorisation/envie, dépendance, possessivité sexuelle, compétition et caractère vindicatif et méfiance. Chaque élément est coté sur une échelle de 6 points (1 = *entièrement d'accord*, 6 = *pas du tout d'accord*), un score élevé indiquant un niveau de jalousie plus bas.

Inventaire des relations violentes. L'Inventaire des relations violentes (Boer, Kroner, Wong, et Cadsky, sans date) est une auto-évaluation en 33 éléments qui porte sur 4 échelles liées à des relations violentes : justification des coups, besoin de contrôler, droit reconnu par la loi et mythes entretenus par les agresseurs. Chaque élément est évalué sur une échelle de 7 points (1 = *pas du tout d'accord*, 7 = *entièrement d'accord*), le score le plus élevé correspond à l'attitude la plus négative face aux relations.

Questionnaire sur le style de relation. Le Questionnaire sur le style de relation (Griffin et Bartholomew, 1994) est une auto-évaluation en 30 éléments destinée à évaluer les 4 styles d'attachement : sûr, craintif, préoccupé et négligeant. Chaque élément est évalué sur une échelle de 5 points (1 = *ne me ressemble pas du tout*, 5 = *me ressemble beaucoup*).

Questionnaire sur les réactions personnelles. Le Questionnaire sur les réactions personnelles (Blackburn et Fawcett, 1999a; Blackburn et Fawcett, 1999b) est une auto-évaluation sous forme de bilan comportant 125 éléments multitraits, destinée à mesurer des dispositions cognitives, affectives et comportementales qui s'appliquent à des populations de délinquants. Il offre une brève évaluation des traits de personnalité déviants et est destiné à faciliter l'identification des problèmes du délinquant, la planification et le suivi de l'intervention clinique. Chaque élément offre un choix de réponse dichotomique (oui/non) et la mesure évalue 8 traits de personnalité : la rancœur, l'agression, l'estime de soi, l'évitement, le doute persécuteur, l'extroversion, la déviance et le contrôle de soi.

Échelle de Paulhus. L'Échelle de Paulhus (Paulhus, 1990) est une auto-évaluation en 40 éléments destinée à mesurer 2 sous-échelles de réponses souhaitables sur le plan social : l'amélioration de l'image réaliste de soi et la gestion des impressions. Chaque élément est coté sur une échelle de 5 points (1 = *faux*, 5 = *très vrai*). L'amélioration de l'image réaliste de soi mesure la tendance d'une personne à donner une image honnête mais exagérément positive d'elle-même, alors que la gestion des impressions mesure la tendance d'une personne à manipuler délibérément les réponses pour qu'elles semblent plus socialement acceptables.

Organisation de la personnalité limite. L'Organisation de la personnalité limite (Oldham, Clarkin, Applebaum, Carr, Kernberg, Lottermen et Haas, 1985) est une auto-évaluation en 30 éléments qui évalue les composantes de la personnalité limitrophe. Chaque élément est coté sur une échelle de 5 points (1 = *jamais vrai*, 5 = *toujours vrai*), et les éléments sont additionnés pour donner 3 sous-échelles : perte de contact avec la réalité, défenses primitives et confusion sur son identité.

Test sur la prévention de la rechute, Scénarios d'évaluation de la violence familiale et Mesures de l'empathie. Ces mesures ont été élaborées au sein du SCC pour évaluer les compétences et les aptitudes visées par le programme (SCC, 2001). Elles reposent sur des entrevues structurées au cours desquelles le répondant est interrogé sur la façon dont il réagirait dans un certain nombre de situations liées à la violence familiale. Il y a deux versions des tests (version A et version B), l'une étant administrée avant le traitement et l'autre après. On administre diverses versions de A et B parmi les délinquants, pour faire contrepoids au phénomène d'apprentissage et pour équilibrer le degré de difficulté. Une description plus détaillée de ces mesures suit ci-après.

Test sur la prévention de la rechute. Il y a en tout huit scénarios, deux pour chacune des quatre situations de risque possibles. Quatre des scénarios sont administrés avant le traitement et quatre autres, après. Le test vise à évaluer 1) la capacité du délinquant de reconnaître les situations menant à la violence, 2) l'utilisation efficace et systématique des compétences, par exemple en matière de résolution de problèmes, de gestion des émotions et d'établissement d'un réseau de soutien, et 3) la capacité d'évaluer l'efficacité de ses solutions. En outre, l'intervenant doit calculer le nombre d'éléments de réponse possible suggérés par le délinquant. Un score élevé montre la capacité du répondant de reconnaître les habiletés nécessaires et de les appliquer.

Scénarios d'évaluation de la violence familiale. Les scénarios évaluent les réactions aux aspects

de la violence dans les relations dans cinq situations : la jalousie, l'emploi et les finances, la famille et les amis, les questions de contrôle et les questions de nature sexuelle. Des scores élevés montrent que le répondant évalue son partenaire avec respect et de façon égale et qu'il a un comportement approprié.

Mesures de l'empathie. Ces mesures comprennent une entrevue structurée dans le cadre de laquelle on présente aux participants un certain nombre de situations et on leur demande comment ils réagiraient. Les situations présentent un partenaire en détresse, un enfant en détresse et une personne en-dehors de la famille en détresse. Les réponses sont cotées sur une échelle de 3 points pour évaluer la perspective sociale, la sincérité des émotions et la réaction face à la détresse. Les scores vont de 0 à 72, le score le plus élevé indiquant des capacités d'empathie supérieures.

Disponibilité au traitement, Réceptivité au traitement, et Échelles de participation au traitement et d'évaluation des gains tirés du traitement. La disponibilité au traitement, la réceptivité au traitement et les échelles de participation au traitement et d'évaluation des gains tirés du traitement (Serin et Kennedy, 1997) correspondent à des entrevues structurées destinées à évaluer la disponibilité au traitement et les facteurs de réceptivité au traitement, pouvant avoir un effet sur la réponse au traitement du délinquant.

Échelle de réalisation des objectifs-FV. L'échelle de réalisation des objectifs-FV est une échelle de cotation du comportement du délinquant et de ses attitudes face à 14 objectifs de traitement associés aux programmes de prévention de la violence familiale du SCC. Chaque objectif est coté sur une échelle de 5 points (-2 = attitude « très risquée » ou acquisition très limitée de compétences; 0 = minimum acceptable quant à l'attitude ou à l'acquisition de compétences; +2 = « attitude à caractère très social ou acquisition importante de compétences). La notation est faite pour chaque participant par les deux intervenants pour obtenir la plus grande fiabilité. L'échelle a été mise au point au SCC en fonction d'une échelle utilisée pour les participants à un programme pour délinquants sexuels (Hogue, 1993).

Évaluation du changement de l'Université du Rhode Island – agresseurs (URICA-B) (Levesque, Gelles et Velicer, 2000). Cet instrument, fondé sur l'évaluation plus générale URICA, mesure le stade de changement du délinquant en ce qui concerne sa volonté de cesser d'adopter un comportement violent à l'égard d'une partenaire intime. L'inventaire d'auto-évaluation présente des énoncés caractéristiques des divers stades de changement (précontemplation, contemplation,

etc.) et les taux des délinquants dans la mesure où l'élément lui ressemble sur une échelle de 5 points. La mesure est administrée pendant l'entrevue initiale pour les participants aux programmes d'intensité modérée et d'intensité élevée.

Après les premières entrevues et l'évaluation, les intervenants ont évalué les délinquants d'après une échelle en 5 points sur leur motivation à l'égard du programme, la gravité de leurs pensées méprisantes, les stratégies pour maîtriser les émotions et régler les conflits. Les résultats de cette évaluation ont été remis au délinquant pour lui permettre de convenir avec l'intervenant des objectifs du traitement. Pendant le programme, les délinquants ont aussi rempli des exercices de contrôle à la fin de chaque module, pour déterminer dans quelle mesure ils étaient capables de comprendre et d'appliquer le matériel du programme.

Nous avons demandé aux participants au programme et aux agents de libération conditionnelle qui les ont supervisés leur opinion sur l'incidence du programme. Aux délinquants, nous avons demandé des renseignements détaillés sur certains aspects du programme et leur opinion globale sur l'utilité générale du programme pour eux. Les délinquants ont répondu en remplissant des questionnaires confidentiels sous le couvert de l'anonymat à la fin du programme.

Des entrepreneurs indépendants ont envoyé aux agents de libération conditionnelle qui ont supervisé les participants au programme ou les délinquants qui l'ont réussi, dans la collectivité ou en milieu carcéral, une lettre pour expliquer l'objet de l'étude et leur demander de participer à une brève entrevue. Les questions de l'entrevue portaient sur leurs observations concernant l'incidence des programmes de prévention de la violence familiale sur l'attitude et le comportement des délinquants depuis la fin du traitement (il convient de noter que nous n'avons pas interrogé les agents de libération conditionnelle au sujet des délinquants qui n'avaient pas participé au traitement). Nous avons contacté un groupe choisi au hasard d'agents de libération conditionnelle qui représentait 65 % des délinquants qui ont participé à des programmes de prévention de la violence familiale, d'intensité élevée ou d'intensité modérée. Parmi ces agents de libération conditionnelle, seulement 19 % (N=74) ont accepté de participer à une entrevue confidentielle. L'entrevue a été structurée de manière à obtenir des cotes des délinquants sur des facteurs clés ayant trait au comportement intime violent et au risque d'un comportement violent à l'avenir.

Suivi après la libération

La dernière phase de l'évaluation était un suivi après la libération de 246 délinquants ayant été impliqués dans des incidents de violence familiale, qui ont été répartis en deux grands groupes :

1. Les délinquants *traités* qui avaient terminé soit le programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale (84 participants) et qui avaient été libérés, soit le programme d'intensité modérée (76 participants).
2. Les délinquants *non traités* qui remplissaient les critères d'admission aux programmes (c.-à-d. qu'ils avaient des antécédents de violence conjugale et une évaluation à l'ERVC de risque moyen ou élevé), mais qui, pour diverses raisons, n'ont pas entrepris ou terminé le programme. Ce groupe était constitué de 35 délinquants admissibles au programme d'intensité élevée : 13 n'avaient reçu aucun traitement pour des motifs administratifs (p. ex., transfèrement) et 22 parce qu'ils avaient abandonné le traitement. Ce groupe comptait également 51 délinquants admissibles au programme d'intensité modérée (22 sans traitement, 29 abandons)³. (*Remarque* : Nous n'avions pas suffisamment d'information pour tenir compte des différences possibles entre les groupes relativement à des variables telles que la durée des peines, l'état matrimonial, les antécédents de violence, et ainsi de suite. Cependant, pour ces analyses, nous avons utilisé tous les délinquants disponibles mis en liberté, de sorte qu'il est peu probable qu'il y ait eu des différences systématiques entre les groupes.)

Pour être admissibles à cette étape de l'évaluation, les délinquants devaient aussi avoir passé au moins 6 mois dans la collectivité à la suite de leur mise en liberté. Les délinquants traités dans cet échantillon ont été à risque en moyenne 369 jours dans la collectivité tandis que les délinquants non traités ont été à risque en moyenne 462 jours. Il n'y avait pas de différence statistiquement significative entre les deux groupes. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pas été en mesure de communiquer avec un nombre suffisant de conjointes d'ex-détenus ayant suivi le programme au complet, de sorte que nous avons dû nous en remettre aux dossiers du Centre

³ Selon les analyses préliminaires, il n'y avait pas de différences dans les taux de récidive entre ceux qui n'avaient reçu aucun traitement et ceux qui avaient abandonné le traitement. Par conséquent, nous avons choisi de regrouper ces délinquants dans le groupe « délinquants non traités » afin d'augmenter la taille de l'échantillon pour les analyses ultérieures. Les raisons de l'abandon du traitement étaient variées : sur les 51 délinquants qui ont abandonné, environ 30 % l'ont fait parce qu'ils ont été transférés dans un autre établissement, qu'il y avait un conflit avec leur emploi ou qu'ils avaient de la difficulté à comprendre la langue des directives, variables qui ne sont pas liées théoriquement au risque de récidive).

d'information de la police canadienne (CIPC) et du Système de gestion des délinquants (SGD) du SCC, pour obtenir de l'information sur les nouveaux délits criminels et sur les violations des conditions de la liberté surveillée après la mise en liberté.

Au départ, les nouvelles infractions ont été classées selon cinq catégories : 1) violence conjugale confirmée, incluant tout acte, tentative ou menace de violence physique ou sexuelle contre une conjointe; 2) un autre crime lié à la conjointe incluant des comportements de harcèlement ou le non-respect d'ordonnances de non-communication; 3) la violence à l'égard d'une personne autre que la conjointe; 4) un crime non violent; 5) un manquement aux conditions de la libération conditionnelle non liées à la conjointe. Compte tenu du faible taux de base de récidive, toutefois, nous avons choisi de créer trois catégories d'infractions emboîtées pour nos analyses de la récidive. Il s'agit de : *violence conjugale*, qui inclut tous les crimes liés à la conjointe; *toute forme de violence*, qui inclut la violence conjugale et toutes les autres formes de violence; *toute infraction*, qui inclut tous les crimes violents et non violents, peu importe qu'ils aient donné lieu à une arrestation ou non.

RÉSULTATS

Mesures

Nous avons comparé le rendement avant et après le traitement des participants au programme, en effectuant une série de tests-t, en appliquant la correction Bonferroni pour le nombre d'analyses. Presque toutes les comparaisons ont permis de constater que les délinquants s'étaient beaucoup améliorés après avoir suivi le traitement. De façon générale, une fois le traitement terminé, les délinquants ayant participé aux programmes d'intensité élevée et d'intensité modérée ont montré des niveaux considérablement plus faibles de jalousie (Échelle des relations interpersonnelles), moins d'attitudes négatives au sujet des relations (Inventaire des relations violentes), une meilleure reconnaissance et application des compétences de prévention de la rechute (Test sur la prévention de la rechute), un plus grand respect de leurs partenaires (Scénarios d'évaluation de la violence familiale), une plus grande disponibilité et réceptivité au traitement (Échelles de disponibilité au traitement), des comportements positifs plus fréquents (Échelle de réalisation des objectifs).

Étant donné le nombre de comparaisons, le Tableau 1 présente uniquement l'ampleur calculée de l'effet (*d* de Cohen) pour les comparaisons, plutôt que de présenter les scores moyens avant et après le traitement pour toutes ces mesures. Cela nous a permis de normaliser les scores de changement pour les comparer directement. L'ampleur de l'effet est une estimation du niveau de changement avant le traitement et après le traitement. Le *d* de Cohen peut être interprété comme suit : une ampleur de l'effet de 0,3 est considérée comme « petite »; une ampleur de l'effet de 0,5 est considérée comme « modérée »; et une ampleur de l'effet de 0,8 est considérée comme « importante ». Une ampleur de l'effet dépassant 1 est considérée comme exceptionnellement élevée. Vu ce qui précède, la plupart des mesures avaient une ampleur de l'effet se situant entre modérée et importante, exception faite de l'Échelle des relations interpersonnelles et de l'Inventaire des relations violentes, dont l'ampleur de l'effet était faible. On n'a testé les délinquants qu'une fois pour le Questionnaire sur le style de relation, le Questionnaire sur les réactions personnelles et les mesures d'organisation de la personnalité limitrophe pour établir le profil des participants et déterminer leur réaction relative au traitement. Les résultats de ces mesures seront présentés dans la mesure où ils se rapportent aux principaux indicateurs des résultats. L'Échelle de Paulhus a servi à déterminer la corrélation entre le résultat des autres mesures et les échelles sur la gestion des impressions. Pour obtenir des statistiques

complètes sur les résultats de ces mesures, voir Kropp et Lee (2004). L'Échelle de disponibilité au traitement a servi uniquement pour les participants au programme d'intensité élevée.

Tableau 1. Ampleur des effets des programmes d'intensité modérée et d'intensité élevée

Échelles	<i>Ampleur de l'effet Programme d'intensité modérée⁴ (n = 241 – 282)</i>	<i>Ampleur de l'effet Programme d'intensité élevée⁵ (n = 110 – 156)</i>
<i>Échelle de relations interpersonnelles</i>		
Menace à l'exclusivité de la relation	0,43** ⁶	0,59**
Auto-dévalorisation/Envie	0,33* ⁷	0,48**
Dépendance	0,52**	0,66**
Possessivité sexuelle	0,30*	0,27*
Compétition et caractère vindicatif	0,56**	0,78**
Méfiance	0,13	0,25*
<i>Inventaire des relations violentes</i>		
Justification des coups donnés	0,37**	0,36**
Besoin de contrôler	0,56**	0,67**
Droit reconnu par la loi	0,38**	0,32**
Mythes entretenus par l'agresseur	0,37**	0,52**
<i>Test sur la prévention de la rechute</i>		
Question 1	0,84**	1,05**
Question 2	0,83**	1,23**
Question 3	0,80**	0,70**
Question 4	0,79**	1,18**
Score total	1,09**	1,22**
<i>Scénarios d'évaluation de la violence familiale</i>		
Jalousie	0,57**	0,18
Emploi et finances	0,75**	0,53**

⁴ La taille du groupe varie en raison des données manquantes .

⁵ La taille du groupe varie en raison des données manquantes .

⁶ La probabilité de l'effet attribuable à la chance est inférieure à 1 fois sur 1000 ($p < 0,001$)

⁷ La probabilité de l'effet attribuable à la chance est inférieure à 1 fois sur 100 ($p < 0,01$)

Rejet	0,53**	0,53**
Questions liées au contrôle	0,60**	0,67**
Questions d'ordre sexuel	0,66**	0,36**
Interprétation	0,73**	0,65**
Réaction comportementale	0,86**	0,83**
Score total	0,88**	0,71**
<i>Mesures de l'empathie</i>		
Perspective sociale	0,58**	0,69**
Émotions	0,47**	0,65**
Réaction à la détresse	0,63**	0,94**
Scénarios orientés vers le partenaire	0,52**	0,71**
Scénarios orientés vers l'enfant	0,38**	0,73**
Personne à l'extérieur de la famille	0,75**	0,66**
Score total	0,60**	0,84**
<i>Échelle de réalisation des objectifs (avant et après le traitement)</i>		
Acceptation de la responsabilité face au comportement violent	1,01**	1,18**
Admet avoir utilisé des tactiques de pouvoir et de contrôle	1,20**	1,32**
Manifeste de l'empathie à l'égard des victimes	0,96**	0,92**
Étendue de l'acquisition des compétences	0,99**	1,27**
Admet des distorsions cognitives/Croyances et neutralisations	1,25**	1,54**
Minimise les conséquences	0,91**	1,16**
Comprend la dynamique du style de vie	1,07**	1,20**
Comprend les mécanismes de violence	1,30**	1,38**
Reconnaît les concepts de prévention de la rechute	1,21**	1,54**
Divulgue des renseignements personnels	0,92**	0,94**
Participe au traitement	0,80**	0,73**

Souhaite changer de comportement	0,79**	0,65**
Qualité globale du plan lors de la mise en liberté	1,12**	1,10**
Participation générale et rendement au cours du programme	0,83**	0,85**
<i>Échelle de disponibilité au traitement (Pré et post-traitement pour les participants au programme d'intensité élevée seulement)</i>		
Disponibilité au traitement		0,78**
Réceptivité au traitement		0,77**

Remarque : * $p < 0,05$. ** $p < 0,01$.

Tests

Les tests sur le contenu visaient à déterminer si les délinquants avaient compris les principaux concepts et étaient en mesure de les appliquer à leur situation. Les scores des participants aux programmes d'intensité modérée et d'intensité élevée indiquent que la plupart des délinquants comprenaient très bien la plus grande partie du contenu. Les scores moyens dans le cas du programme d'intensité élevée se situaient entre 65 % et 77 % et, dans le cas du programme d'intensité modérée, entre 63 % et 77 %.

Les résultats des tests ont fait ressortir plusieurs différences entre les groupes ethniques. Dans le cas des participants au programme d'intensité élevée, les Blancs ont mieux réussi que les Autochtones dans les tests pour les modules 2, 6, 8 et 9; les Blancs et les Autochtones ont mieux réussi que les délinquants des autres groupes ethniques dans le test sur le module 1. Dans le cas des tests sur le module d'intensité modérée, il n'y avait aucune différence importante entre les groupes, sauf pour le module 2, où les Blancs ont obtenu un score beaucoup plus élevé que les Autochtones et les délinquants des autres groupes ethniques.

Des tests (analyse de la variance) ont été effectués pour déterminer s'il y avait d'autres différences entre les trois groupes ethniques (Blancs, Autochtones et autres groupes ethniques) en ce qui concerne divers facteurs et le résultat. Des tests ultérieurs (Scheffe) ont été appliqués pour déterminer quels groupes différaient les uns des autres. Comme le nombre de Blancs, d'Autochtones et de membres d'autres groupes ethniques ne différait pas beaucoup dans les groupes de participants au programme d'intensité élevée et au programme d'intensité modérée, les deux groupes ont été combinés aux fins de ces analyses.

Il n'y avait pas de différences significatives entre les Blancs, les Autochtones et les membres des autres groupes ethniques sur le plan de l'âge, de l'intelligence, du trouble de la personnalité antisociale et du risque criminel général. Toutefois, il y avait un écart significatif entre les Blancs et les Autochtones en ce qui concerne le score du risque de violence conjugale (ERVC). Les délinquants autochtones avaient des scores ERVC beaucoup plus élevés que les délinquants blancs. Il n'y avait aucune différence significative entre les trois groupes pour n'importe laquelle des mesures de pré ou post-traitement, sauf dans le cas de la sous-échelle « possessivité sexuelle » de l'Échelle des relations interpersonnelles. Dans le cas de la possessivité sexuelle, nous avons observé que les délinquants des autres groupes ethniques ont obtenu un score beaucoup plus élevé que les Blancs. Nous avons également remarqué qu'il y avait certaines différences dans les résultats des groupes ethniques concernant les tests sur le contenu administrés à la fin de chaque module (voir ci-dessous).

Rétroaction des agents de libération conditionnelle

Le nombre moyen de mois de surveillance des délinquants était de 10,03 (écart-type = 6,55). Nous avons tenté de demander aux agents de libération conditionnelle quelles étaient les attitudes et le comportement des délinquants dans le contexte de leurs relations intimes; cependant, très peu de délinquants (30 %) étaient en relation au cours de l'étude. Quant aux délinquants dans une relation, la majorité des agents de libération conditionnelle (71 %) ont dit qu'ils n'avaient aucune crainte au sujet de la relation, ou que le comportement du délinquant s'était amélioré.

Nous avons demandé aux agents de libération conditionnelle non seulement d'évaluer les attitudes et les comportements des délinquants quant à leurs relations, mais également de juger les attitudes et les comportements après le traitement des délinquants concernant les éléments cernés dans l'échelle de réalisation des objectifs (ERO). Les agents devaient juger les éléments de l'ERO sur une échelle de 3 points (c.-à-d., « ne semble pas manifester » l'attitude ou le comportement, « manifeste peut-être/en partie », « manifeste assurément »). Bon nombre d'agents n'ont pas été en mesure de dire quels avaient été les changements depuis le début du traitement, étant donné qu'ils n'étaient pas très au courant des attitudes et des comportements des délinquants avant le traitement ou ne pouvaient pas s'en souvenir. Le Tableau 2 montre le pourcentage de délinquants évalués après le traitement dans chacune de ces catégories pour les divers éléments. Les jugements des agents de libération

conditionnelle étaient surtout favorables, la majorité d'entre eux ayant observé un certain changement d'attitude ou des comportements positifs par rapport aux dimensions examinées au moyen de l'ERO.

Tableau 2. Jugements des agents de libération conditionnelle sur les éléments de l'Échelle de réalisation des objectifs

	Ne semble pas	Semble peut-être/en partie	Semble assurément
Accepte la responsabilité de son comportement violent	9,5 %	33,8%	56,8%
Reconnaît l'utilisation des tactiques de pouvoir et de contrôle	13,5%	35,1%	51,4%
Montre de l'empathie	13,5%	36,5%	50,0%
Utilise les bonnes compétences de résolution de problème	13,5%	41,9%	44,6%
Utilise les compétences voulues pour gérer et contrôler ses émotions	12,2%	37,8%	50,0%
Utilise des compétences sociales appropriées	10,8%	36,5%	52,7%
Reconnaît les distorsions cognitives	12,5%	50,0%	37,8%
Minimise les conséquences de son comportement	58,1%	25,7%	16,2%
Comprend la dynamique entourant son style de vie	9,5%	23,0%	67,6%
Comprend ses habitudes de violence	10,8%	32,4%	56,8%

Remarque : n = 74

Les agents de libération conditionnelle ont indiqué que la plupart des délinquants n'avaient pas été inculpés ou reconnus coupables d'une infraction depuis leur participation au traitement (78 %). Pour les autres 22 %, le type d'inculpation ou de condamnation variait, mais aucun n'était lié aux conjoints. Enfin, on a invité les agents de libération conditionnelle à dire s'ils croyaient que le délinquant avait bénéficié du traitement. La majorité d'entre eux ont dit croire que le traitement avait été soit quelque peu, soit très efficace (73 %); 17 % ont dit qu'il avait été inefficace ou plutôt inefficace, et 9 % n'ont pas été en mesure de se prononcer. On a procédé à des analyses supplémentaires pour déterminer si

des variables démographiques ou relatives aux antécédents des délinquants pouvaient expliquer les perceptions de l'agent de libération conditionnelle au regard du changement et du comportement violent. Aucun rapport significatif n'a pu être établi, bien que le nombre de sujets pour plusieurs de ces analyses ait été faible.

Rétroaction des participants

À la fin de chaque programme, les délinquants ont rempli un formulaire de rétroaction confidentiel pour donner leur opinion sur le programme. Les délinquants qui ont suivi le programme d'intensité modérée ont répondu aux questions suivantes : 1) Le programme était-il intéressant ? 2) Le programme vous a-t-il aidé ? 3) Serez-vous en mesure d'utiliser les compétences que vous avez acquises au cours du programme dans la collectivité au moment de votre mise en liberté ? Selon les résultats, la plupart des délinquants étaient d'avis que le programme était très intéressant (81 %) et qu'il était très utile (84 %). La totalité (100 %) des délinquants du programme d'intensité modérée qui ont répondu à la dernière question ont dit qu'ils seraient en mesure d'appliquer les compétences acquises au cours du programme dans la collectivité au moment de leur mise en liberté.

Les délinquants qui ont participé au programme d'intensité élevée ont également été interrogés sur l'utilité du programme. La plupart (98 %) ont dit que le programme était utile. Pour de plus amples renseignements sur la partie des programmes que les délinquants ont trouvée la plus utile et la moins utile, veuillez consulter Kropp et Lee (2004).

Dans l'ensemble, les participants aux programmes d'intensité modérée et d'intensité élevée avaient des commentaires positifs au sujet du contenu du programme.

Récidive

Le Tableau 3 illustre les taux de récidive pour ces trois catégories d'infractions, pour le groupe traité et le groupe non traité, dans les groupes d'intensité modérée et d'intensité élevée.

Dans le groupe d'intensité élevée, il y avait une différence statistiquement importante entre le groupe traité et le groupe non traité pour la violence conjugale ($p < 0,05$) et toute forme de violence ($p < 0,05$) : 4 % des délinquants traités ont commis un nouveau crime de violence conjugale, comparativement à 14 % pour le groupe des délinquants non traités, soit une baisse de 71 % de la récidive en matière de violence conjugale. En outre, toujours dans le groupe d'intensité élevée, 11 % des délinquants traités et 26 % des délinquants non traités ont commis une nouvelle infraction violente, soit une réduction de la

récidive violente de près de 60 %. Pour le groupe d'intensité modérée, les tendances étaient les mêmes, mais les différences n'étaient pas statistiquement significatives. Cependant, lorsque les groupes d'intensité élevée et d'intensité modérée ont été combinés, on a observé encore une fois des différences statistiquement significatives entre le groupe traité et le groupe non traité en ce qui concerne la violence conjugale et toute forme de violence ($X^2, p < 0,05$). Selon les résultats, il y a une réduction de 69 % de la violence conjugale pour les résultats combinés des deux programmes et une réduction de 47 % de toute forme de violence. La troisième catégorie, qui comprenait les manquements aux conditions de la libération conditionnelle de tout genre, n'indiquait pas un effet du traitement.

Tableau 3. Taux de récidive pour le groupe traité comparativement au groupe non traité

	Intensité modérée		Intensité élevée		Groupes combinés	
	Traité (n = 76)	Non traité (n = 51)	Traité (n = 84)	Non traité (n = 35)	Traité (n = 160)	Non traité (n = 86)
Violence conjugale	4 %	12 %	4 %*	14 %	4 %*	13 %
Toute forme de violence	9 %	14 %	11 %*	26 %	10 %*	19 %
Toute infraction	24 %	26 %	24 %	37 %	24 %	30 %

Remarque : La « violence conjugale » se définit comme tout acte, tentative ou menace de violence à l'égard d'une partenaire intime antérieure ou actuelle; « toute forme de violence » est la violence (incluant les menaces) à l'égard des conjointes et d'autres personnes; « toute infraction » inclut tous les comportements criminels et les manquements aux conditions de la libération conditionnelle ne donnant pas nécessairement lieu à une arrestation.
* $p < 0,05$ (test bilatéral); $n = 246$.

Le Tableau 4 exprime les données sur la récidive au moyen de rapports de cotes, qui sont les mesures de la probabilité relative de la récidive. Par exemple, dans le groupe d'intensité modérée, les délinquants non traités étaient 3,25 fois plus susceptibles que ne l'étaient les délinquants traités de recourir à la violence conjugale et 1,57 fois plus susceptibles de commettre tout acte violent. Dans le groupe d'intensité élevée, les délinquants non traités étaient 4,5 fois plus susceptibles que ne l'étaient les délinquants traités de recourir à la violence conjugale et 2,88 fois plus susceptibles de commettre tout acte de violence. Dans l'ensemble, lorsque les groupes d'intensité modérée et d'intensité élevée sont combinés, les délinquants non traités sont 3,76 fois plus susceptibles que ne le sont les délinquants traités de commettre tout autre acte de violence conjugale.

Tableau 4. Rapports de cotes de la récidive pour le groupe traité comparativement au groupe non traité

	Intensité modérée	Intensité élevée	Groupes combinés
Violence conjugale	3,25 ($p = 0,09$)	4,50 ($p = 0,03$)	3,76 ($p = 0,01$)
Toute forme de violence	1,57 ($p = 0,43$)	2,88 ($p = 0,04$)	2,06 ($p = 0,06$)
Toute infraction	1,10 ($p = 0,82$)	1,89 ($p = 0,14$)	1,39 ($p = 0,27$)

Remarque : n = 246.

Le Tableau 5 présente les résultats d'une analyse de régression logistique binaire qui a permis de déterminer dans quelle mesure le niveau d'intensité du traitement (modérée ou élevée) ou le fait d'avoir terminé le traitement dans l'un ou l'autre programme (traité par opposition à non traité) a contribué à la réduction générale de la récidive violente. Selon les résultats, le traitement en vue de la prévention de la violence familiale, quel que soit le niveau d'intensité, a eu un effet important sur la réduction de la violence conjugale ($RC = 3,83, p = 0,01$)⁸ en d'autres termes, ce modèle a confirmé les résultats du Tableau 4, qui indiquent que les délinquants qui terminent l'un ou l'autre des programmes sont presque quatre fois moins susceptibles de commettre un acte de violence conjugale au cours du suivi. Il semble que ce soit le fait d'avoir terminé le traitement qui a contribué à la récidive en matière de violence conjugale, en particulier, mais aussi à la violence générale ($RC = 2,18, p = 0,04$). La contribution du niveau d'intensité, cependant, n'était pas significative. En fait, l'intensité du traitement semble relativement peu importante. Cela pourrait être interprété comme signifiant que la durée et l'intensité du traitement n'ont pas nécessairement d'importance. Par ailleurs, nous savons que le groupe d'intensité élevée comptait des délinquants à risque élevé. Par conséquent, c'est peut-être que le SCC a réussi à faire correspondre les niveaux de risque et de besoins des délinquants et l'intensité du traitement. Il est possible que sans cet appariement du niveau de risque et d'intensité, le niveau d'intensité du traitement puisse avoir été important.

⁸ Le rapport statistique utilisé est le rapport de cotes (RC). Le niveau d'importance des effets individuels dans ce modèle est associé à des statistiques de Wald.

Tableau 5. Effet général (χ^2) et effets relatifs (OR) de la fin du traitement et de l'intensité sur la récidive

	Effet général (χ^2)	Achèvement (oui c. non)	Intensité (modérée c. élevée)
Violence conjugale	6,74 ($p = 0,03$)	3,82 ($p = 0,01$)	1,10 ($p = 0,85$)
Toute forme de violence	4,93 ($p = 0,09$)	2,18 ($p = 0,04$)	1,58 ($p = 0,24$)
Toute infraction	1,73 ($p = 0,42$)	1,43 ($p = 0,24$)	1,24 ($p = 0,47$)

Remarque : Effets calculés au moyen de la régression logistique. $n = 246$

Dans l'ensemble, les analyses de la récidive laissent supposer que les programmes du SCC d'intensité élevée et d'intensité modérée ont atteint le but fixé de réduction de la violence. Les résultats correspondent à ceux des autres sections de ce rapport qui donnent à penser que le traitement a eu un résultat positif pour la majorité des participants.

Facteurs liés à la réussite du traitement

Cette section du document portera sur les facteurs liés aux divers critères de réussite. Nous ferons état des facteurs qui prédisent l'abandon, des facteurs liés à l'évaluation finale par les intervenants de l'achèvement des programmes et des facteurs associés à l'arrêt de la violence conjugale au moment de la mise en liberté.

Une matrice correctionnelle et une série de tests-t ont permis d'examiner le rapport entre un certain nombre de facteurs que les travaux publiés sur le sujet associent à l'abandon. Nous disposons d'une batterie de tests plus complète pour les participants au programme d'intensité élevée, de sorte que nous avons pu établir les profils de ces délinquants au regard d'un plus grand nombre de variables. Étant donné que le nombre de décrocheurs était faible, nous avons combiné les participants aux programmes d'intensité modérée et d'intensité élevée pour la plupart des comparaisons.

Les analyses de corrélation, de même que les tests-t ont montré que l'appartenance ethnique (Autochtones ou autres ethnies), le QI, le trouble de la personnalité antisociale ou de la personnalité limitrophe, le risque de violence conjugale (ERVC) et la gravité de la toxicomanie du participant (drogues ou alcool) n'étaient pas liés à l'abandon. Les principales différences

démographiques entre les décrocheurs et les finissants étaient que les décrocheurs étaient significativement plus jeunes $t = 9,50, p < 0,05$ (âge moyen de 34,20 chez les décrocheurs et 37,05 chez les finissants). De plus, le résultat de risque global de criminalité des décrocheurs sur l'Échelle d'information statistique sur la récidive (Nuffield, 1982) était légèrement, mais significativement, plus élevé ($t = -2,28, p < 0,05$).

Les décrocheurs ne différaient pas des finissants quant à l'auto-évaluation avant le traitement, incluant les mesures d'attitudes et de la jalousie. Cependant, plusieurs facteurs dynamiques (changeables) mesurés grâce aux évaluations de l'intervenant distinguaient les deux groupes. Certaines des échelles des scénarios d'évaluation de la violence familiale et la plupart des évaluations prétraitement de l'intervenant sur l'Échelle de réalisation des objectifs (ERO) étaient très différentes dans le cas des décrocheurs. En général, à l'évaluation prétraitement, les décrocheurs ont évalué leurs partenaires avec moins de respect et ont été jugés comme ayant moins de compétences en matière de relations et étant moins sensibles au traitement et comme ayant plus d'attitudes et de comportements négatifs que ceux qui avaient terminé le traitement. Étant donné que les intercorrélations pour ces éléments étaient élevées et que leur rapport avec l'abandon était à peu près le même, nous avons choisi une cotation, l'élément de l'ERO sur la motivation, pour l'équation de régression. Pour les participants combinés (programmes d'intensité élevée et d'intensité modérée), les variables de l'âge, du risque et de la motivation sur l'ERO ont été saisies dans une régression logistique pour évaluer l'exactitude prédictive de ces variables quant à l'abandon du programme. Étant donné que l'âge n'a pas ajouté de variance supplémentaire au modèle de test, le modèle final n'a inclus que l'évaluation de la motivation de l'ERO et le risque général. Un test du modèle complet par rapport à un modèle tenant compte des constantes uniquement a été statistiquement significatif $\chi^2 (2, 292) = 13,09, p < 0,001$, ce qui laisse supposer que les variables prédictives (cote de motivation de l'ERO et risque global), comme ensemble, ont permis de faire la différence entre les délinquants qui ont abandonné et ceux qui ont terminé le programme. Le modèle a classé 90 % des cas correctement. La variance dans les abandons expliqués était faible, avec un Nagelkerke $R^2 = 0,09$, ce qui indique que seulement 9 % de la variabilité dans la situation des abandons était expliquée par des variables explicatives. Selon la statistique de Wald, les éléments de motivation de l'ISR et de l'ERO ont individuellement prédit de façon fiable l'abandon ($-5,5$ df 1 $p < 0,05$ et $5,3$, df 1 $p < 0,05$).

respectivement). Ces résultats indiquent que les raisons de l'abandon ne sont pas bien expliquées par la gamme des mesures d'évaluation et des renseignements sur le profil que nous avons utilisés dans les modèles de régression (en fait, plus de 90 % des raisons de l'abandon n'étaient pas expliquées par les données actuelles). Néanmoins, nous pouvons, avec les renseignements dont nous disposons, identifier les participants qui *risquent* le plus de décrocher et les cibler en vue d'une intervention plus spécialisée.

Des données sur d'autres variables évaluant les aspects de la motivation étaient disponibles pour le groupe d'intensité élevée. L'analyse de ces données a permis d'observer d'autres variables associées à l'abandon : l'évaluation fondée sur l'entrevue menée par les intervenants qui a porté sur la motivation à l'égard du traitement, l'évaluation de la réceptivité avant le traitement, de même que le score total à l'étape de la précontemplation de l'Évaluation du changement de l'Université du Rhode Island (URICA-DV) (Levesque *et al.*, 2000), une mesure élaborée pour évaluer l'étape du changement des participants ayant des antécédents de violence familiale. L'évaluation du risque sur l'Échelle d'ISR n'était pas liée à l'abandon pour le groupe du programme d'intensité élevée. Le modèle final incluait l'évaluation de la motivation fondée sur l'entrevue, l'élément de la motivation de l'ERO et la cotation de la réceptivité au traitement était significative selon la statistique du Khi-deux $\chi^2(3, 292) = 8,88, p < 0,05$, mais les statistiques de Wald pour tous les éléments individuels ne l'étaient pas. Le modèle a permis de classer 90,4 % correctement, mais a expliqué uniquement 17 % de la variance (Nagelkerke $R^2 = 0,17$). Tout comme dans le cas des variables prédisant un abandon dans les programmes combinés d'intensité modérée et d'intensité élevée, les variables prédictives de l'abandon chez les participants du programme d'intensité élevée pouvaient servir à identifier les délinquants qui *risquaient* d'abandonner, mais la plupart des raisons de l'abandon des délinquants (83 %) ne sont pas prises en considération par le modèle.

La variable suivante liée aux résultats du traitement que nous avons examinée était le progrès général concernant les objectifs du programme. Cela inclut l'évaluation de l'acquisition de compétences, le changement d'attitude prosociale et la mise au point de stratégies pour faire face aux situations à risque élevé. Un score global du traitement a été calculé en fonction du total des points de tous les éléments de l'ERO après traitement⁹.

⁹ Voir le Tableau 1 pour la liste complète de tous les éléments de l'ERO

Nous avons constaté qu'aucune des variables démographiques disponibles pour la population totale soumise au traitement n'était liée au résultat [âge, appartenance à un groupe ethnique, risque de criminalité général, risque de violence conjugale (ERVC) et gravité de la toxicomanie]. Les facteurs ayant une corrélation importante avec le résultat étaient les évaluations avant traitement sur l'ERO et un certain nombre de scores prétraitement pour les scénarios.

Pour la population combinée des participants aux programmes d'intensité modérée et d'intensité élevée, nous avons placé les facteurs suivants dans le modèle de régression, parce qu'ils étaient les plus significativement liés au résultat : les scores des éléments de l'ERO avant traitement relatifs à l'acceptation de la responsabilité ($r = 0,49$), la cotation de la motivation initiale à l'égard du traitement ($r = 0,42$) et les scores de l'Inventaire des relations violentes (sous-échelle des mythes), les scores du scénario sur la violence familiale ayant trait à la jalousie et les scores des scénarios ayant trait à l'empathie (échelle concernant l'adoption d'une perspective sociale). Le modèle global expliquait 39 % de la variance ($R^2_{\text{adj}} = 0,392$, $F_{4,218} = 36,12$, $p < 0,001$). L'effet de chacune des variables individuelles était important ($p < 0,001$). Cela confirme que les délinquants qui entreprennent le programme en acceptant davantage de reconnaître la portée de leur violence, qui sont motivés à l'égard du traitement, qui ont la capacité d'accepter le point de vue des victimes, qui n'approuvent pas les attitudes violentes et qui ont des niveaux de jalousie plus bas sont susceptibles de continuer de réussir et de terminer le programme en adoptant une attitude non violente et en acquérant un niveau satisfaisant de développement de leurs habiletés.

D'autres variables étaient disponibles pour le groupe d'intensité élevée, et elles font l'objet d'une analyse plus poussée. Nous avons constaté que le trouble de la personnalité antisociale (TPA), le QI, le score avant traitement de réceptivité au changement et les scores des entrevues avant traitement reflétant la motivation des délinquants à changer étaient liés au résultat, en plus de toutes les évaluations au moyen de l'ERO. Il y avait une intercorrélations des variables. Un premier modèle a permis de montrer que le TPA n'ajoutait pas de variance. Nous avons choisi trois variables qui avaient un rapport très étroit avec le résultat pour le modèle final de régression : la disponibilité au traitement, le QI et une question d'entrevue évaluant la motivation avant le traitement. Chacune de ces variables a contribué individuellement dans une grande mesure au succès du traitement, mais ensemble elles sont davantage prises en compte pour le

résultat du traitement final¹⁰. Les résultats indiquent essentiellement que les participants plus intelligents qui étaient motivés à l'égard du traitement avaient appris davantage et avaient des attitudes moins violentes à la fin du programme. Les mêmes facteurs qui n'étaient pas liés aux progrès généraux au cours du traitement pour le groupe combiné n'étaient pas liés non plus aux progrès généraux au cours du traitement des participants au programme d'intensité élevée seulement : risque général de violence familiale (score à l'ERVC), appartenance à un groupe ethnique, gravité de la toxicomanie ou âge. En outre, le trouble de la personnalité limitrophe n'était pas lié aux résultats du traitement général.

La dernière variable liée au résultat que nous avons examinée était la violence conjugale au moment de la mise en liberté. Encore une fois, les taux de base étaient faibles, de sorte que nous avons combiné les résultats pour les participants aux programmes d'intensité modérée et d'intensité élevée, en vue d'une analyse de corrélation. Le risque criminel (score de l'Échelle d'ISR pour les non-Autochtones et cote du risque criminel général pour les délinquants autochtones), l'évaluation du risque de violence conjugale (ERVC), l'âge, la gravité de la toxicomanie, l'appartenance à un groupe ethnique et tous les scores obtenus à la batterie de tests administrée avant le traitement n'étaient pas significativement liés à la violence conjugale lors de la mise en liberté. Les seules variables faiblement liées à la violence conjugale au moment de la mise en liberté étaient l'évaluation fondée sur une entrevue portant sur l'étendue des habitudes de pensées méprisantes ($\rho = -0,245, p < 0,08$) et le trouble de la personnalité antisociale ($\rho = -0,23, p < 0,05$). Nous n'avons pas été en mesure de pousser plus loin les analyses concernant ces données, en raison du faible nombre (c.-à-d. le faible nombre de cas de violence conjugale au moment de la mise en liberté).

¹⁰ Ce modèle a contribué à 35,7 % de la variance ($R^2_{\text{adj}} = 0,357, p < 0,001$). Le modèle général était significatif ($F_{4,82} = 14,57, p < 0,001$). Toutes les variables étaient significatives individuellement ($p < 0,01$).

ANALYSE

Dans l'ensemble, plusieurs éléments tendent à prouver les vertus des programmes d'intensité élevée et d'intensité modérée. Les résultats intermédiaires laissent supposer que les délinquants montrent des améliorations importantes sur presque toutes les mesures des facteurs liés à la violence conjugale : réductions des attitudes qui soutiennent la violence conjugale, amélioration des compétences liées au règlement des conflits et à la communication; diminution de la jalousie et meilleure compréhension des facteurs liés à leurs habitudes de violence et établissement de plans pour tenir compte de ces facteurs. Les tests sur le contenu indiquaient que la plupart des délinquants comprenaient et étaient en mesure d'appliquer les principaux concepts du programme. Les agents de libération conditionnelle qui ont observé des délinquants ayant terminé le traitement ont donné leur appui au programme, et les délinquants eux-mêmes n'ont cessé de dire qu'ils trouvaient le programme utile.

Les analyses préliminaires des résultats au regard de la récidive montrent que les participants au traitement dans les deux programmes étaient dans une proportion de 69 % moins à risque que les délinquants non traités d'être impliqués dans un incident lié à la violence conjugale, au cours des six mois suivant leur mise en liberté. L'achèvement du programme a également eu pour effet de réduire considérablement les taux de violence générale au moment de la mise en liberté.

Le programme ne semble cependant pas avoir eu d'effet sur la criminalité générale et les suspensions résultant d'un manquement ou non aux conditions de la libération conditionnelle. La plupart des délinquants sous responsabilité fédérale qui ont des incidents liés à la violence conjugale dans leurs antécédents criminels ont également des antécédents de criminalité générale. Les recherches antérieures sur la typologie des agresseurs de conjoints dans le système fédéral canadien ont montré que seuls 13,5 % d'entre eux peuvent être classés comme agresseurs de « conjoints uniquement/non pathologiques » (Wexler, 2000). Le contenu du programme était axé sur les compétences liées de façon précise aux relations intimes, qui s'appliqueraient également au règlement ou à l'évitement de conflits interpersonnels généraux; il n'y a cependant aucune importance accordée à l'évitement de la criminalité sans violence. Cela montre la nécessité d'une intervention plus poussée auprès des agresseurs de conjoints ayant des antécédents de criminalité sans violence.

Notons que certaines des mesures (c.-à-d., scénarios d'évaluation de la violence familiale, Échelle de disponibilité au traitement, échelle de réalisation des objectifs) qui *ne sont pas* une auto-évaluation en soi sont très utiles pour prévoir quels délinquants pourraient abandonner le traitement. Au lieu de

recourir à une auto-évaluation, on demande à une personne qui connaît le délinquant de coder ou d'évaluer ces mesures. Un simple élément dans lequel les intervenants ont évalué la motivation des délinquants à l'égard du traitement et un autre élément permettant d'évaluer la motivation du délinquant à modifier son comportement violent étaient liés de façon significative à l'abandon et aux évaluations finales des intervenants des progrès attribuables au traitement. Des recherches antérieures ont montré que le personnel qui travaille auprès des délinquants peut évaluer la motivation des délinquants à s'attaquer aux facteurs criminogènes liés à la récidive (Stewart et Millson, 1995). Il est simple d'apprendre à remplir ces échelles en quelques minutes, si l'évaluateur connaît bien le délinquant. Elles sont aussi étroitement liées à l'abandon que l'est l'Évaluation du changement de l'université du Rhode Island (URICA-DV). Il faut toutefois plus de temps pour former le personnel à noter et à interpréter cette dernière évaluation, qui est remplie par les agresseurs.

L'étude actuelle n'a pas permis d'établir de lien significatif entre ces évaluations de la motivation et la violence conjugale au moment de la mise en liberté. À ce stade de l'étude, les seules variables liées à la violence conjugale étaient la personnalité antisociale et l'évaluation générale par les intervenants de la mesure dans laquelle la pensée et les croyances des délinquants étaient à la base de la violence contre les femmes. Nous croyons qu'à mesure qu'augmenteront les niveaux de base, avec l'allongement des périodes de suivi, nous serons en mesure d'avoir une meilleure idée des facteurs qui contribuent à la violence conjugale au moment de la mise en liberté.

Un protocole d'évaluation incluant les décrocheurs dans le groupe de référence est considéré généralement comme étant « naïf par rapport aux caractéristiques de l'abandon ». Nous reconnaissons les limites de notre décision d'inclure les décrocheurs dans le groupe de référence. Cependant, au SCC, étant donné la vaste gamme de programmes correctionnels et le mandat prévu par la loi consistant à s'attaquer au comportement criminel du délinquant en l'encourageant à participer à des programmes, il est très difficile d'identifier un groupe de référence n'ayant pas participé à un traitement. La majorité des délinquants du groupe de référence, cependant, n'ont pas terminé le programme pour des motifs qui ne sont pas théoriquement liés au résultat; c'est-à-dire que 40 % des délinquants avaient besoin de suivre le programme mais, pour des motifs administratifs (c.-à-d., que le programme n'était pas offert avant la date de leur libération conditionnelle, qu'ils ont été transférés dans un autre établissement, qu'ils ne parlaient pas la langue d'intervention utilisée dans le programme, etc.), ils n'ont pas été en mesure d'entreprendre le programme. Parmi les décrocheurs, 30 % ont

abandonné le programme pour des motifs administratifs semblables. Dans les prochaines études, il faudrait utiliser une méthode faisant appel à une analyse de la variable instrumentale ou de la propension pour tenir compte des différences possibles entre les groupes de traitement et de comparaison qui ne pouvaient pas être attribuées à l'effet du traitement du programme. Des méthodes statistiques de ce genre ont servi à améliorer le protocole d'évaluation quasi expérimental en tenant compte des écarts potentiellement importants entre le groupe de référence et le groupe de traitement (Jones, D'Agostino, Gondolf et Heckert, 2001; Jones et Gondolf, 2002). Dans les futures analyses, nous prolongerons également notre période de suivi, bien que la période des six mois après la mise en liberté soit généralement reconnue comme étant la plus critique pour la récidive criminelle. En outre, les délinquants qui récidivent contre leurs partenaires sont plus à risque de le faire au cours des six premiers mois du programme (si le programme est offert dans la collectivité, Gondolf, 2001a).

Il est éclairant d'examiner ce qui n'est pas relié au résultat du traitement et ce qui l'est. L'appartenance ethnique n'était pas liée à la plupart des variables de résultat, incluant l'abandon, les mesures de la récidive ou presque toutes les mesures intermédiaires du progrès attribuable au traitement. Cela donne à penser que le programme, tel qu'il est conçu et exécuté, est également efficace pour les différents groupes ethniques. Il y avait cependant des différences dans le cas des autres groupes ethniques en ce qui concerne les résultats des tests. Ces résultats font ressortir la nécessité d'examiner les tests pour déterminer s'ils conviennent à des non-Blancs. Nous examinerons la langue, le niveau d'alphabétisation, la présentation et le contenu des questions des tests.

En outre, le résultat du programme n'était pas lié au trouble de la personnalité limitrophe. Dans son étude, Dutton avait associé des modèles problématiques d'attachement liés à des états limites de la personnalité aux cas de violence conjugale (Dutton, 1995) et avait avancé l'hypothèse que ce groupe avait peut-être besoin d'une autre approche pour le traitement. Les programmes du SCC examinés dans la présente étude, cependant, semblent avoir profité autant aux délinquants ayant obtenu des scores élevés au regard de l'examen des symptômes du trouble de la personnalité limitrophe, qu'à ceux ayant obtenu de faibles scores. Les intervenants ont une formation en techniques de motivation et sont en mesure d'apporter des adaptations raisonnables pour tenir compte des différences individuelles. Ils offrent également des séances individuelles qui complètent le programme de groupe. Ces adaptations peuvent permettre au programme de

respecter le principe de la réceptivité en tenant compte des styles cognitifs et émotifs des participants au programme.

Des études antérieures avaient établi un lien entre la toxicomanie et la déperdition de l'effectif du programme (Daly *et al.*, 2001), une constatation que n'a pas confirmée la présente étude. Il se peut que lorsque le programme est donné dans une prison, la toxicomanie et la consommation d'alcool n'influent pas autant sur la participation des délinquants au programme qu'elles peuvent le faire lorsque les délinquants sont en liberté sous condition.

Les projets de recherche à venir porteront sur la sélection d'un groupe de référence probablement moins biaisé et sur une analyse différentielle supplémentaire qui nous permettra de déterminer quelles composantes du programme permettent davantage de diminuer la récidive. Pour le moment, cependant, nous sommes encouragés par le fait que, bien que le protocole de l'étude d'évaluation puisse être améliorée, toutes les variables liées aux effets du traitement semblent indiquer qu'ils sont positifs.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREWS, D. & BONTA, J. *The Psychology of Criminal Conduct (2nd Edition)*, Cincinnati Ohio, Anderson Publishing Co., 1998
- BABCOCK, J. C., GREEN, C. E. et ROBIE, C. « Does batterers' treatment work?: A meta-analytic review of domestic violence treatment outcome research », *Clinical Psychology Review*, vol. 23, 2004, p. 1023-1053.
- BENNETT, L. et WILLIAMS, O. *Controversies and Recent Studies of Batterer Intervention Program Effectiveness, Minnesota Center Against Violence and Abuse (MINCAVA), Applied Research Forum*, National Electronic Network on Violence Against Women, (mis à jour en 2004).
- BLACKBURN, R. et FAWCETT, D. J. « The Antisocial Personality Questionnaire: An inventory for assessing personality deviation in offender populations », *European Journal of Psychological Assessment*, vol. 15, 1999a, p. 14-24.
- BLACKBURN, R. et FAWCETT, D. *Manual for the Antisocial Personality Questionnaire (APQ)*, manuscrit non publié, University of Liverpool, 1999b.
- BOER, D.P., KRONER, D. G., WONG, S. et CADSKY, O. *Assessing the dysfunctional beliefs of spouse assaulters: Development and validation of Abusive Relationships Inventory*, manuscrit non publié.
- DALY, J.E., POWER, T. G. et GONDOLF, E. W. « Predictors of batterer program attendance », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 16, n° 10, 2001, p. 971- 991.
- DOBASH, R. et DOBASH, R. « Evaluating criminal justice interventions for domestic violence », *Crime and Delinquency*, vol. 46, n° 2, 2000, p. 252-270.
- DOWSEN, C. et SERIN, R. *Programmes de maîtrise de la colère à l'intention des délinquants : effet des mesures du rendement du programme*, Rapport de recherche R-106, Service correctionnel du Canada, 2001.
- DUNFORD, F. « The San Diego Navy Experiment: An assessment of interventions for men who assault their wives », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 68, n° 3, 2000, p. 468-476.
- DUTTON, D. G. et HART, S. D. « Risk markers for family violence in a federally incarcerated population », *International Journal of Law and Psychiatry*, vol. 15, 1992, p. 101-112.
- DUTTON, D. *The domestic assault of women*, Vancouver, CB, UBC Press, 1995.
- DUTTON, D. G. et HARING, M. *Perpetrator Personality Effects on Post-Separation Victim Reactions in Abusive Relationships*, Vancouver, CB, UBC Press, 1995.
- FEDER, L. et FORDE, D. R. *A test of the efficacy of court-mandated counseling for domestic violence offenders: The Broward experiment*, National Institute of Justice, département de la Justice, Etats-Unis, 2000.

- GENDREAU, P. « The principles of effective intervention with offenders » dans *Choosing correctional options that work: Defining the demand and evaluating the supply*, sous la direction de A. T. Harland , p. 117-130, Californie, Sage, 1996.
- GENDREAU, P. et ANDREWS, D. A. *Correctional Program Assessment Inventory*. St. John, NB, Université du Nouveau-Brunswick, 1996.
- GONDOLF, E. « Limitations of experimental evaluations of batterer programs », *Trauma, Violence and Abuse*, vol. 2, 2001a, p. 79-88.
- GONDOLF, E. *An extended follow-up of batterers and their partners, Final report (1997-2001)*, Centers for Disease Control and Prevention Injury Prevention, Research for Violence Against Women, 2001b.
- GRIFFIN, D. W. et BARTHOLOMEW, K. « The metaphysics of measurement: The case of adult attachment », dans *Advances in personal relationships*, sous la direction de K. Bartholomew et D. Perlman , vol. 5, p. 17-52, London, Jessica Kingsley, 1994.
- HANSON, K et WALLACE-CAPRETTA, S. *Prédire la récidive chez les hommes violents envers leur partenaire, Rapport pour spécialistes 2000 – 06*, Ministère du Solliciteur général Canada, 2000.
- HART, S. D., KROPP, P. R., ROESCH, R., OGLOFF, J. R. P. et WHITTEMORE, K. « Wife assault in community-resident offenders », *Canadian Journal of Criminology*, octobre 1994, p. 4.
- HOGUE, T. E. *Goal Attainment Scaling: A measure of clinical impact and risk assessment*, (document présenté dans le cadre de la 3^e Conférence annuelle de la British Psychological Society), Division of Criminal and Legal Psychology, Harrogate, North Yorks, Angleterre, mars 1993.
- HUPKA, R. B. et RUSCH, P. A. « Interpersonal relationship scale » dans *Handbook of Family Measurement Techniques: Instruments & Index*, sous la direction de B. F. Perlmutter, J. Touliatos et G. W. Holden, vol. 3, p. 148-150, Thousand Oaks, CA, Sage Publications, 2001.
- JONES, A., D'AGOSTINO, R., GONDOLF, E. et HECKERT, A. *Assessing the effect of batterer program completion on reassault using propensity scores*, affiche présentée à la New Hampshire Conference, 2001.
- JONES, A. et GONDOLF, E. « Assessment of the effect of batterer program completion on reassault: an instrumental variables analysis », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 18, 2002, p. 71-98.
- KROPP, R. P. et LEE, Z. *Evaluation of the Correctional Service of Canada Family Violence Prevention Programs: Final report*, B.C. Institute Against Family Violence, 2004.
- LEVESQUE, D., GELLES, R. et VELICER, W. « Development and validation of a stages of change measure for men in batterer treatment », *Cognitive Therapy and Research*, vol. 24, 2000, p. 175-199.
- NUFFIELD, J. *La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d'une normalisation des décisions*, Ottawa, ON, Ministère du Solliciteur général Canada, 1982.

- OLDHAM, J., CLARKIN, J., APPLEBAUM, A. CARR, A., KERNBERG, P., LOTTERMEN, A. et HAAS, G. « A self-report instrument for Borderline Personality Organization » dans *The Borderline: Current Empirical Research*, The Progress in Psychiatry Series, p. 3-18, sous la direction de T. H. McGlashan, Washington, DC, American Psychiatric Press Inc., 1985.
- PAULHUS, D. L. « Measurement and control response bias » dans *Measurement of Personality and Social Psychological Attitudes*, p. 37-41, sous la direction de J. P. Robinson, P. R. Shaver et L. S. Wrightsman, San Diego, Academic Press, 1990.
- SERIN, R. et KENNEDY, S. *Assessment Protocol for Treatment Readiness, Responsivity, and Gain: Guidelines for Clinician Ratings*, manuscrit non publié, Service correctionnel du Canada, Direction de la recherche, 1997.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Manuel d'évaluation pour les programmes de prévention de la violence familiale*, Division des programmes de réinsertion sociale, Ottawa, ON, révisé en 2006.
- SHIPLEY, W. C. *The Shipley Institute of Living Skills*, Western Psychological Services, 1967, révisé en 1991 par ZACHARY, R. A.
- STEWART, L. et MILLSON, W. « La motivation des délinquants à l'égard du traitement comme facteur de réceptivité », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, n° 3, 1995, p. 5-7.
- TAYLOR, B. G., DAVIS, R. C. et MAXWELL, C. D. « The effects of a group batterer treatment program in Brooklyn », *Justice Quarterly*, vol. 18, 2001, p. 170-201.
- WEXLER, A. *Can typologies of male batterers be generalised to populations of federal inmates?*, Mémoire de maîtrise non publié, Université Carleton, 2000.